

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 04 Avril 2024

Membres présents : 10

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 1^{er} Février 2024*
 - *Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2023*
Affectation résultats
 - *Vote des Budgets 2024*
 - *Fongibilité des crédits*
 - *Vote des taxes locales – taux 2024*
 - *Zone d'Accélération des Energies Renouvelables*
 - *Subventions 2024*
 - *Déclarations d'intention d'aliéner*
 - *Affaires diverses*

1. Approbation du compte rendu du 1^{er} février 2024

Aucune observation, le compte-rendu du 1^{er} février 2024 est validé.

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2023

Le Conseil municipal constate la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2023.

Il approuve les comptes tels que présentés (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) ainsi que les affectations de résultats.

3. Budgets 2024

Le Conseil vote les budgets comme suit :

EAU	Fonctionnement	Dépenses	59 280.21 €
		Recettes	59 360.05 €
	Investissement	Dépenses	60 612.95 €
		Recettes	60 614.15 €

BOIS	Fonctionnement	Dépenses	208 500 €
		Recettes	318 964.20 €
	Investissement	Dépenses	30 622.80 €
		Recettes	30 622.80 €

Est évoqué le problème de détérioration des chemins suite à l'exploitation forestière : l'ONF s'est engagée à remettre en état dès que les conditions climatiques le permettront.

COMMUNE	Fonctionnement	Dépenses	351 972 €
		Recettes	352 085.48 €
	Investissement	Dépenses	207 000 €
		Recettes	207 089.33 €

Il existe en nomenclature M57 une possibilité de voter la fongibilité des crédits. Le Conseil valide ce principe.

4. Impôts locaux – vote des taux 2024

Monsieur le Maire rappelle que les impôts ont été augmentés en 2023.
Le Conseil décide, pour 2024, de ne pas augmenter les taux.

Les taux pour 2024 sont votés comme suit :

- Taxe foncier bâti 24.39 %
- Taxe foncier non bâti 9.84 %
- Taxe habitation 9.98 %
- CFE 13.55 %

5. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 11 décembre 2023 adoptant le principe de définir des zones d'accélération d'énergies renouvelables. Plusieurs zones ont été étudiées en commission et réunion de travail.

Il est proposé au conseil de proposer une zone d'environ 2000 m² pour un éventuel projet.

Le Conseil municipal, accepte, par 4 voix pour, 3 contre et 3 abstentions de retenir le zonage proposé.

Il est décidé que ce dispositif sera expliqué à la population ainsi que le zonage retenu : une réunion publique aura lieu le 3 mai à 18 h 30 et un dossier sera à disposition des habitants pour recueillir leur avis à partir du 15 avril 2024, en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Le conseil précise qu'il validera ou non cette décision de proposer un zonage pour un éventuel projet lors d'une prochaine réunion.

6. Subventions 2024

Monsieur le maire a reçu de nouvelles demandes de subvention d'associations, notamment la Croix Rouge Française : le Conseil valide une subvention de 90 €.

Il n'accède pas à la demande de la marmite solidaire.

Monsieur le maire présente le projet soutenu par la DRAC et en lien avec le club de kayak de Pontarlier d'organiser un événement autour d'une régates de pirogues préhistoriques à la base nautique du 13 au 16 juin 2024. La commune décide d'allouer une somme de 250 € pour cet événement.

7. Déclarations d'intention d'aliéner

- Servitude pour un accès à une cave de la copropriété AS Immo aux consorts Laresche (rue de l'Eglise). La commune ne préempte pas.

8. Affaires diverses

- Aires de jeux : les emplacements définitifs des jeux ont été définis ce jour avec l'entreprise. Les travaux devraient débuter mi-avril.

- Nouvelles consignes de tri en déchetterie : il est recommandé de trier au maximum en amont pour éviter un temps d'attente trop long en déchetterie.

- Point sur les futurs travaux en matière d'assainissement (réseaux et stations d'épuration).

- Travaux sylvicoles : concernant les travaux d'entretien de parcelles, il est décidé de consulter l'ONF et Romain Girod.

- Rappel sur le respect des horaires du bruit.

La séance est levée à 22 h 30.
Les Grangettes, le 5 avril 2024.

Le Maire,

